

PROJET DE LOI

N° 98

adopté

**SÉNAT**

le 15 mai 1985

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention internationale  
du travail n° 90 concernant le travail de nuit des  
enfants dans l'industrie (révisée en 1948).*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet  
de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 216 et 266 (1984-1985).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention internationale du travail n° 90 concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie (révisée en 1948), faite à Genève le 10 juillet 1948 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 mai 1985.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 216 (1984-1985), Sénat.